

An illustration of a person with long dark hair, wearing a light grey long-sleeved shirt and dark pants, and a light blue face mask. The person is shown from the side, leaning forward with their arms extended to support a large, dark grey globe of the Earth. The globe is tilted, and the person's hands are placed on the bottom edge of the globe. The background is a dark grey gradient. In the top right corner, there is a vertical light green rectangular bar.

Appel à projets Solidarité Internationale post-Covid

**Territoires Citoyens et Solidaires
pour une plus grande résilience
face aux inégalités sociales et
au dérèglement climatique**

Centre-Val de Loire,
région d'Europe, région du monde



Contexte général

- Mandature 2015-2021 de la Région Centre-Val de Loire :

Adoption en 2017 d'une stratégie en matière d'action internationale qui réaffirme sa volonté de conduire **une action extérieure qui contribue à la résolution des défis planétaires et à l'internationalisation des politiques publiques, des acteurs et des territoires.**

Initiation de la COP régionale « urgences climatique et sociale », au printemps 2019 à l'instar de la COP 21 accueillie en France en 2015 et des COP mondiales qui ont suivi.

Contexte international et régional

► Programme onusien de développement durable à l'horizon 2030

Il reconnaît que l'élimination de la pauvreté doit s'accompagner de stratégies qui renforcent la croissance économique et répondent à un éventail de besoins sociaux, parmi lesquels l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre les changements climatiques et en protégeant l'environnement (17 ODD)

► Crise sanitaire liée au virus SARS -Cov-2

A l'origine de la pandémie mais aussi d'une vague croissante de pauvreté, la Région réaffirme sa volonté de lutter contre les inégalités et l'adaptation des territoires au dérèglement climatique

► Conférence Permanente des Relations Internationales

Elaboration de l'appel à projets

Thématiques de l'AAP

- ▶ Agriculture et alimentation,
- ▶ Santé,
- ▶ Gestion des déchets, eau et assainissement,
- ▶ Biodiversité,
- ▶ Mobilité verte,
- ▶ Economie circulaire,
- ▶ Nouvelles Technologies d'Information et de Communication,
- ▶ Mitigation des effets de la crise sanitaire sur les femmes/filles et migrants

Enjeux de l'AAP

- ▶ Avoir une **approche citoyenne** (information, responsabilisation, sensibilisation, gouvernance),
- ▶ Inclure un **volet intégrant la transition écologique** (gestion des déchets, valorisation et recyclage, utilisation d'une énergie ayant le moins d'impact sur l'environnement ...) et la **protection de la biodiversité**,
- ▶ Tendre à renforcer **la résilience des populations**, en particulier en matière de gestion des risques et de prévention des pandémies

Qui peut répondre à l'AAP ?

Les structures à but non lucratif, ayant leur siège ou une antenne locale active en Centre-Val de Loire

Associations, justifiant d'une existence juridique et financière d'au moins un an

Collectivités territoriales

Établissements publics dont les établissements d'enseignements secondaires ou supérieurs, généraux ou agricoles, les Chambres consulaires

Où se déroule le projet ?

Pays éligible à
l'Aide Publique au
Développement

Pays du Conseil de
l'Europe

Quels projets en lien avec les thématiques et les enjeux ?

- ▶ Les projets portant sur de l'**investissement** (majoritairement)
- ▶ Les projets **pluri acteurs** (minimum 2 structures en région Centre-Val de Loire hors soutien financier)
- ▶ Les projets d'un coût total éligible (hors valorisation) supérieur à 25 000 €, **la subvention étant comprise entre 15 000 et 30 000 € et le plafond de l'aide de 60% maximum**
- ▶ Les projets se déroulant sur **36 mois maximum**

Quels sont les projets inéligibles ?

- ▶ Les projets touristiques inscrits dans le secteur marchand,
- ▶ Les projets de diffusion culturelle,
- ▶ Les projets qui se présentent sous la forme d'une liste d'actions sans lien entre elles,
- ▶ Les projets **dont le seul but** est l'une ou l'autre des opérations suivantes :
 - le **fonctionnement** des partenaires locaux ou de leurs services,
 - la prise en charge de **moyens logistiques** (transports, containers, véhicules, etc.),
 - la **mobilité de jeunes** dans le cadre de chantiers internationaux ou d'échanges de service civique (financés dans le cadre du dispositif CAPEI Axe 3),
 - **l'envoi de matériels** (médicaments, livres, etc.) ou de collectes privées

Quels sont les critères de sélection ?

- ▶ **Projet pluri-acteurs et collaboratif**
- ▶ **Cohérence avec la politique locale et nationale du pays d'intervention**
- ▶ **Pérennité de l'action**
- ▶ **Respectant l'égal accès aux droits pour tous : lutte contre les discriminations et égalité femmes-hommes**
- ▶ **Intégration de la participation des instances citoyennes à la gouvernance du projet**
- ▶ **Suivi-évaluation et impact sur le territoire**
- ▶ **Visibilité et communication**

Quelles sont les dépenses éligibles ?

- ▶ Frais administratifs : 5 %,
- ▶ Les dépenses de personnel : il s'agit des salaires versés aux personnes mettant en œuvre directement le projet. Dans le cas contraire, elles sont prises en compte dans les frais administratifs,
- ▶ Dépenses d'investissements : majoritaires

Le démarrage du projet pourra intervenir uniquement après délibération de la Commission Permanente Régionale

Quelles sont les ressources du projet ?

- ▶ La Région ne pourra **pas être le seul financeur** du projet. D'autres cofinancements publics et/ou privés sont nécessaires,
- ▶ Le cumul avec d'autres dispositifs régionaux n'est pas possible,
- ▶ L'ensemble des **partenaires associés, français et étrangers**, doivent contribuer au projet,
- ▶ La part des contributions financières des **partenaires associés français** doit représenter au minimum 10 % des ressources éligibles.

**LES CONTRIBUTIONS VALORISEES NE SONT PAS PRISES EN COMPTE
POUR LE CALCUL DE L'AIDE REGIONALE**

Quelles sont les modalités de versement de l'aide régionale ?

La subvention est versée en 2 fois :

- ▶ Un acompte de 60% à compter de la délibération de la Commission permanente régionale et sur présentation d'un justificatif de démarrage du projet (facture acquittée, etc...)
- ▶ Le solde sur présentation d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier dont les modalités seront précisées dans le formulaire afférent.
- ▶ ***Si le coût total des dépenses s'avère inférieur aux prévisions, la subvention sera recalculée au prorata des dépenses réalisées***



Centre-Val de Loire,
région d'Europe, région du monde



Date limite de dépôt :
31 août 2021

A adresser par mail à
cooperation-europe-internationale@centrevallde Loire.fr

Jury de selection :
septembre 2021

Commission Permanente Régionale :
fin 2021



Centre-Val de Loire,
région d'Europe, région du monde



Questions ?



Centre-Val de Loire,
région d'Europe, région du monde



Règlement et dossier disponibles sur le
site de la région

<https://www.centre-valde Loire.fr/appels-projet/appel-projets-solidarite-internationale-post-covid-resilience-inegalites-sociales-et>



Centre-Val de Loire,
région d'Europe, région du monde



Questions ?



Centre-Val de Loire,
région d'Europe, région du monde



Contacts :

Direction Europe et International
[cooperation-europe-
internationale@centrevalde Loire.fr](mailto:cooperation-europe-internationale@centrevalde Loire.fr)

Centraider

elsa.tisne-versailles@centraider.org
aratim.kpartiou-tchasse@centraider.org

Accompagnement

Relecture des dossiers jusqu'au 23/08/2021



Centre-Val de Loire,
région d'Europe, région du monde



Questionnaire

Cliquez sur le lien dans la discussion pour le compléter

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION